

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la Convocation 27 MARS 2012
--

L'an deux mil douze

Et le deux avril

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MULLER, Maire.

Présents : Patrick MULLER, Jacques-Henri RAMBAUD, Catherine PARISOT, Eric BOURGEOIS, Walter BIAUDET, Claude GENTY, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Dominique NOLLEZ, Valérie MAYEUX, Marie-Paule GENET, Philippe GEOFFRAY, Pierre BABINOT.

Absent ayant donné pouvoir : Michel DOYEN donne pouvoir à Claude GENTY.

Absents : Philippe DE LA POYPE, Thomas CALLEWAERT.

Délibération N° 2012/16:

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Catherine PARISOT précise qu'il conviendrait de revoir les tarifs des concessions (places et cavurnes) et leurs durées.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, vote à l'unanimité les tarifs des concessions du cimetière et décide l'instauration de concessions perpétuelles.

Pour une place		Cavurnes	
durée	montant	durée	montant
30 ans	250.00 €	30 ans	450.00 €
50 ans	350.00 €	50 ans	600.00 €
perpétuelle	1 200.00 € + frais d'enregistrement	perpétuelle	1 500.00 €+ frais d'enregistrement

Il précise de plus que ces tarifs sont désormais applicables à compter de ce jour soit le 02 avril 2012 et que la totalité des produits revient à la commune.

Fait à Marcilly sur Seine le 02 avril 2012

Le Maire
Patrick MULLER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103193-20120402-2012_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2012
Publication : 10/04/2012

